



# Communiqué de presse

## Semaine 1 du reconfinement – réaction FO

FO réaffirme que la santé de la population, des salariés dans le cadre du travail, est et doit demeurer la priorité. C'est donc à cette aune que doivent être prises les mesures permettant de garantir cette priorité.

Dans les secteurs qui continuent de travailler soit en « présentiel », soit en « télétravail », a fortiori dans les situations où les salariés sont confrontés à des annonces de suppressions d'emplois – plus que contestables en ces moments – et alors que le dialogue social est invoqué par les pouvoirs publics pour la mise en œuvre des dispositions sanitaires, FO s'est adressée au gouvernement pour que soit garanti le libre exercice des droits syndicaux et de représentation des personnels. Cela demande que les attestations prennent en compte en particulier la liberté de circulation et de réunion – dans le respect des gestes barrières – des délégués syndicaux et du personnel. Cela demande aussi que les moyens de communication et d'information nécessaires dans ces circonstances soient mis à disposition de ces délégués.

FO a réitéré son opposition aux ordonnances relatives aux dérogations au temps de travail, jours de repos, travail du dimanche qui figurent dans le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

La confédération a fait part des préoccupations formulées par ses syndicats et fédérations notamment dans les secteurs du transport routier (accès aux relais routiers, à la restauration et aux sanitaires), comme cela avait déjà été le cas lors du premier confinement, dans le secteur de l'éducation nationale, concernant les moyens de protection sanitaire, dans le secteur de la santé, notamment pour ce qui concerne la déclinaison, au personnel du social et médico-social, des accords dits du Ségur.

La confédération a également relayé les interrogations de ses fédérations et syndicats relatives aux conséquences pour l'emploi des salariés du commerce de proximité et de la grande distribution, tant sur la protection sanitaire que sur l'emploi.

D'une manière plus générale, FO a de nouveau insisté sur la nécessaire reconnaissance et revalorisation des emplois dits de la « deuxième ligne ».

FO a renouvelé sa revendication d'une reconnaissance pleine et entière du Covid19 comme maladie professionnelle comme de l'abandon du jour de carence dans le secteur public.

Concernant le **télétravail**, alors qu'une séance de négociation doit avoir lieu demain 3 novembre, FO appelle à un accord national interprofessionnel protecteur des salariés. Pour FO, la situation actuelle de travail à domicile cinq jours sur cinq, dans le cadre de contraintes sanitaires, ne peut être assimilée à un télétravail organisé de façon protectrice des droits des salariés.

En effet, une organisation protectrice demande notamment que soit garanti le volontariat. Celui-ci exige d'améliorer les dispositions relatives à la réversibilité, qui doit pouvoir être mise en œuvre sur le même poste de travail à la demande du salarié, ainsi que la formalisation systématique d'un accord. FO attend également que la négociation conduise à assurer un droit effectif à la déconnexion et à une séparation claire entre vie privée et vie professionnelle.

Contact :

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général

**Secrétariat général**

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://www.facebook.com/forceouvriere)

 01.40.52.86.01

Paris, le 2 novembre 2020